

Plan d'action BEPS de l'OCDE/G20 – Aperçu

QUESTION	ACTION	RÉSULTAT	DATE LIMITE
1 ÉCONOMIE NUMÉRIQUE	RELEVER LES DÉFIS	RAPPORT	9/14
2 MONTAGES HYBRIDES ET OPÉRATIONS D'ARBITRAGE	NEUTRALISER LES EFFETS	LOI/MODÈLE NATIONAL	9/14
3 CORPORATIONS ÉTRANGÈRES CONTRÔLÉES	RENFORCER LES RÉGIMES	LOI NATIONALE	9/15
4 DÉDUCTION DES INTÉRÊTS	LIMITER L'ÉROSION DE LA BASE D'IMPOSITION	LOI NATIONALE/PRINCIPES RELATIFS AUX PRIX DE TRANSFERT	9/15 12/15
5 PRATIQUES FISCALES DOMMAGEABLES	LUTTER PLUS EFFICACEMENT	CIBLER MEMBRES/NON-MEMBRES DE L'OCDE/RÉVISER LES CRITÈRES	9/14 9/15 12/15
6 UTILISATION ABUSIVE DES CONVENTIONS FISCALES	PRÉVENIR	LOI/MODÈLE NATIONAL	9/14
7 ÉTABLISSEMENT STABLE	EMPÊCHER L'ÉVITEMENT	MODÈLE	9/15
8-10 PRIX DE TRANSFERT	LIEU DE L'ACTIVITÉ	PRINCIPES RELATIFS AUX PRIX DE TRANSFERT/MODÈLE	9/14 9/15
11-13 TRANSPARENCE	DÉCLARATION ET ANALYSE DE DONNÉES	RECOMMANDATIONS/ PRINCIPES RELATIFS AUX PRIX DE TRANSFERT	9/14 9/15
14 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	AMÉLIORER L'EFFICACITÉ	MODÈLE	9/15
15 INSTRUMENT MULTILATÉRAL	CERNER LES QUESTIONS À RÉGLER, PUIS RÉDIGER	NOUVELLE CONVENTION	9/14 9/15

* Tableau modifié tiré du séminaire F donné lors du Congrès 2013 de l'Association fiscale internationale.